



# États

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009



### TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des vérificateurs à la greffière	
de la Chambre des communes	5
État des résultats	6
État de la situation financière	7
État de l'avoir du Canada	8
État des flux de trésorerie	9
Notes aux états financiers	10 à 25



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

a responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers cijoints pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière soumise pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces états financiers.

La direction a élaboré et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif de la Chambre des communes sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont exécutées conformément aux conventions comptables reconnues du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes.

De plus, la direction est chargée d'administrer le volet du régime de pension des députés relatif à la Chambre des communes et de tenir les dossiers de l'élément des comptes d'allocations de retraite et de convention de retraite des parlementaires dont elle a la responsabilité. En outre, aux termes d'un protocole



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION (SUITE)

d'entente établi il y a plusieurs années, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pension des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité.



À la demande de la direction, ces états financiers ont été soumis à l'examen de KPMG.

Au nom de la Chambre des communes, le 12 juin 2009.

Audrey O'Brien Greffière de la Chambre des communes

Claire Kennedy, CMA Dirigeante principale des finances



KPMG s.r.l. Comptables agréés Bureau 2000 160, rue Elgin Ottawa, (Ontario) K2P 2P8 Canada Téléphone (613) 212-KPMG (5764) Copieur (613) 212-2896 Internet www.kpmg.ca

#### Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2009 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2009 ainsi que des coûts nets des opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG Sr. 1. / SENCRL.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada Le 12 juin 2009



ÉTAT DES RÉSULTATS Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009	2008



#### CHARGES (NOTE 4)

Administration de la Chambre	255 024 019 \$	234 602 837 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	248 426 486	235 005 782
Total des charges	503 450 505 \$	469 608 619 \$

#### **REVENUS NON IMPOSABLES** (NOTE 5)

Administration de la Chambre	2 074 006 \$	2 212 889 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	_	_
Total des revenus non imposables	2 074 006 \$	2 212 889 \$

COÛT NET DES OPÉRATIONS 501 376 499 \$ 467 395 730 \$



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

	2009	2008
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	850 066 \$	597 133 \$
Débiteurs (Note 6)	20 560 584	19 894 576
Stocks aux fins de revente — Services		
de restauration	154 339	160 322
Avances (Note 7)	356 058	343 616
Total des actifs financiers	21 921 047 \$	20 995 647 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	141 428 \$	11 500 \$
Stocks de fournitures renouvelables	1 918 649	2 181 525
Immobilisations corporelles (Note 8)	10 976 334	12 924 524
Total des actifs non financiers	13 036 411 \$	15 117 549 \$
TOTAL	34 957 458 \$	36 113 196 \$
TOTAL PASSIFS	34 957 458 \$	36 113 196 \$
	<b>34 957 458 \$</b> 24 543 908 \$	<b>36 113 196 \$</b> 25 377 366 \$
Passifs		
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer		
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés	24 543 908 \$	25 377 366 \$
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires	24 543 908 \$	25 377 366 \$
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations	24 543 908 \$ 6 659 889	25 377 366 \$ 6 984 957
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9)	24 543 908 \$ 6 659 889 1 386 898	25 377 366 \$ 6 984 957 2 385 983
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9) Indemnités de départ (Note 10b)	24 543 908 \$ 6 659 889 1 386 898	25 377 366 \$ 6 984 957 2 385 983
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9) Indemnités de départ (Note 10b) Comptes de retraite des	24 543 908 \$ 6 659 889 1 386 898 50 141 321	25 377 366 \$ 6 984 957 2 385 983 42 440 386 597 446 922
PASSIFS  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9) Indemnités de départ (Note 10b) Comptes de retraite des parlementaires (Note 11)	24 543 908 \$ 6 659 889 1 386 898 50 141 321 645 588 774	25 377 366 \$ 6 984 957 2 385 983 42 440 386 597 446 922 674 635 614 \$
Passifs  Créditeurs et charges à payer Indemnités de vacances et congés compensatoires  Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9) Indemnités de départ (Note 10b) Comptes de retraite des parlementaires (Note 11)  Total des passifs	24 543 908 \$ 6 659 889 1 386 898 50 141 321 645 588 774 728 320 790 \$	25 377 366 \$ 6 984 957 2 385 983 42 440 386 597 446 922 674 635 614 \$ (638 522 418) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Obligations contractuelles (Note 13)



ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA AU 31 MARS

DE L'EXERCICE

	2009	2008
Avoir du Canada, début		
DE L'EXERCICE	(638 522 418) \$	(589 216 045) \$
Coût net des opérations	(501 376 499)	(467 395 730)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (Note 3a)	417 180 081	400 856 119
Changement dans la situation nette		
du Trésor (Note 3c)	(47 063 318)	(46 949 897)
Services reçus gratuitement d'autres		
ministères (Note 14a)	76 418 822	64 183 135
Avoir du Canada, fin		

(693 363 332) \$ (638 522 418) \$



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net des opérations	501 376 499 \$	467 395 730 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie	:	
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 042 600)	(3 456 051)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation	(1.2.2.2.2)	(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
des immobilisations corporelles	(1 053 052)	(53 294)
Services reçus gratuitement	(76 418 822)	(64 183 135)
Variations dans l'État de la situation finar	ncière :	
Débiteurs et avances	678 450	(578 613)
Charges payées d'avance	129 929	(4 018)
Stocks	(268 860)	60 392
Passifs	(53 685 177)	(48 432 846)
Encaisse utilisée par les activités		
de fonctionnement	366 716 367 \$	350 748 165 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBIL	ISATIONS	
Acquisition des immobilisations corporelles	3 157 379 \$	3 126 848 \$
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelle	es louées (9 916)	_
Encaisse utilisée par les activités		
d'investissement en immobilisations	3 147 463 \$	3 126 848 \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le		
gouvernement du Canada	(370 116 763) \$	(353 906 222) \$
ENCAISSE NETTE UTILISÉE (FOURNIE)	(252 933) \$	(31 209) \$
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	597 133 \$	565 924 \$
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	850 066 \$	597 133 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 1 — AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Les pouvoirs de la Chambre des communes découlent essentiellement des dispositions de la *Loi* constitutionnelle de 1867 et de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

L'Administration de la Chambre des communes a pour mandat d'appuyer les députés en leur fournissant l'infrastructure, les services et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle de législateurs et de représentants à la Chambre des communes, en comité, en caucus, dans leurs bureaux sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes et il assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration de la Chambre au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre des communes et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

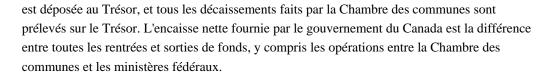
La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau de régie interne et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 871 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services en ressources humaines, planification corporative et communications.

#### NOTE 2 — SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- a) Les états financiers de la Chambre des communes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.
- b) Crédits parlementaires La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.
- c) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, à l'exception des opérations courantes des Services de restauration qui disposent de leurs propres comptes bancaires. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009



- d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- e) Les revenus non imposables sont comptabilisés dans la période où les opérations ou faits sous-jacents donnant lieu à ces revenus sont survenus.
- f) Les charges sont consignées au moment où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
  - Les paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.
  - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
  - Les services reçus gratuitement d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- g) Avantages sociaux futurs des employés
  - i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeur administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Chambre des communes découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
  - ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des indemnités gagnées par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada.

- h) Avantages sociaux futurs des parlementaires
  - i) Les comptes de retraite: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pension des parlementaires dont la Chambre des communes a la responsabilité. Les cotisations de la Chambre des communes au régime, incluant tout rajustement actuariel annuel, sont passées en charges dans l'exercice où sont survenues les opérations.
  - ii) Indemnité de départ pour les anciens députés : En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, un député ne bénéficiant pas d'une pension immédiate a droit à une indemnité de départ à partir du moment où il ne possède plus le statut de député. L'obligation de l'indemnité de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.
- i) Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- j) Passif éventuel Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- k) Stocks aux fins de revente des Services de restauration Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Ils comprennent les articles détenus dans les cantines, les cafétérias et le Restaurant parlementaire.
- Stocks de fournitures renouvelables de 50 000 \$ et plus Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode du PEPS pour les autres articles en stock.
- m) Opérations en devises Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération.
- n) Immobilisations corporelles Les immobilisations et les améliorations locatives de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle,







NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Périodes d'amortissement
5 et 7 ans
7 à 10 ans
5 à 10 ans
3 ans
3 ans
5 et 7 ans
5 à 10 ans
Le moindre de 10 ans ou la durée du bail plus une période de renouvellement

- o) Incertitude relative à la mesure La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus non imposables et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.
- Les opérations internes avec les Services de restauration ont été éliminées pour la préparation des états financiers.

#### NOTE 3 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût net des opérations de la Chambre des communes diffère selon qu'il est présenté suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

# NOTE 3A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DES OPÉRATIONS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS

	2009	2008
Coût net des opérations	501 376 499 \$	467 395 730 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le		
coût net des opérations, mais sans incidence sur les		
crédits :		
Ajouter (déduire) :	<b>.</b>	
Services reçus gratuitement	(76 418 822)	(64 183 135)
Provision — indemnités de départ des employés	(7 700 935)	(2 819 617)
Stocks utilisés	(4 327 393)	(4 861 768)
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 042 600)	(3 456 051)
Solde des ventes — Services de restauration	1 250 546	1 139 521
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(1 053 171)	(53 294)
Élimination des opérations internes —		
Services de restauration	653 626	701 200
Dépenses de fonctionnement — Services de restaurati	on (572 422)	(459 270)
Rajustements de créditeurs d'exercices précédents	408 140	18 084
Autres	352 217	260 814
Indemnités de vacances et congés compensatoires	325 067	(320 558)
Total partiel	410 250 752 \$	393 361 656 9
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût des opérations, mais ayant une incidence sur les créc		
Ajouter (déduire) :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 944 251	2 924 278
Achats de stocks — fournitures renouvelables	2 858 717	3 555 449
Paiements sur le principal —		
immobilisations corporelles louées	1 003 741	1 010 695
Charges payées d'avance	122 620	4 041
onarges payees a avance	122 020	7 041
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	417 180 081 \$	400 856 119 9



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 3B) CRÉDITS FOURNIS ET UTILISÉS



	2009	2008
Crédit 5 — Dépenses de fonctionnement  Montants législatifs  CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS FOURNIS	279 672 766 \$ 146 035 024 425 707 790 \$	275 453 046 \$ 136 554 388 412 007 434 \$
Moins : Crédits annulés : fonctionnement	(8 527 709)	(11 151 315)
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	417 180 081 \$	400 856 119 \$

# NOTE 3C) RAPPROCHEMENT DE L'ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT ET DES CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

	2009	2008
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	370 116 763 \$	353 906 222 \$
Changement de la situation nette du Trésor :		
Variation des comptes débiteurs et des avances	(678 450) \$	578 613 \$
Variation des comptes créditeurs et des charges à pay	er (833 458)	4 387 391
Variation des comptes de retraite des parlementaires	48 141 852	41 868 323
Autres rajustements	433 374	115 570
Total partiel	47 063 318 \$	46 949 897 \$
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	417 180 081 \$	400 856 119 \$



Notes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

#### Note 4 - Charges

	2009	2008
FONCTIONNEMENT		
Personnel	327 698 343 \$	309 057 066 \$
Fonctionnement et entretien	168 661 209	154 999 182
Amortissement des immobilisations corporelles	4 042 600	3 456 051
Perte sur l'aliénation des immobilisations corpo	relles 1 053 171	53 294
Services de restauration — coût des ventes	906 438	1 008 503
Intérêts relatifs aux immobilisations corporelles	5	
louées	71 342	107 096
Autres	17 330	2 698
Total partiel	502 450 433 \$	468 683 890 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
International	1 000 072	924 729
OTAL	503 450 505 \$	469 608 619 \$

#### NOTE 5 - REVENUS NON IMPOSABLES

	2009	2008
Services de restauration — ventes	1 984 667 \$	2 141 032 \$
Droits d'adhésion — Associations parlementaires	28 325	20 160
Frais de location de salles	25 508	26 138
Frais de gymnase	20 100	16 200
Autres	15 287	9 359
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	119	_
TOTAL	2 074 006 \$	2 212 889 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 6 — DÉBITEURS

	2009	2008
DÉBITEURS		
Autres ministères gouvernementaux (AMG) :		
<ul> <li>Intérêts à recevoir du Conseil du Trésor — Comptes de retraite des parlementaires (4<sup>e</sup> trimestre)</li> </ul>	16 060 273 \$	14 941 599 \$
Autres débiteurs	3 857 370	4 513 131
Entités externes	652 941	449 846
Total partiel	20 570 584 \$	19 904 576 \$
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES DÉBITEURS EXTERNES	(10 000)	(10 000)
TOTAL	20 560 584 \$	19 894 576 \$

#### NOTE 7 — AVANCES

	2009	2008
Petite caisse des députés pour leurs dépenses de bureau Petite caisse des employés, monnaie d'appoint pour les services postaux de la Chambre	287 687 \$	275 800 \$
et les Services de restauration	39 325	39 375
Avances liées aux frais postaux	19 048	19 048
Avances salariales et de déplacements des employés	9 998	9 393
Total	356 058 \$	343 616 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

#### NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES



Catégorie

En propriété

d'immobilisations

Matériel informatique

Véhicules motorisés

Autre équipement

Travaux en cours

Louées

**TOTAL** 

Logiciels et licences

Total partiel

42 551 601 \$

#### Coût **EXERCICE EN COURS** Solde Aliénations et Solde Acquisitions d'ouverture rajustements de fermeture 6 980 846 \$ 639 752 \$ (1 661 325) \$ 5 959 273 \$ Machinerie et équipement 6 153 202 124 026 (270 691) 6 006 537 214 314 316 287 530 601 4 117 549 75 934 $(169\ 351)$ 4 024 132 10 667 643 10 561 865 207 956 $(102\ 178)$ 1 077 125 554 726 (561 026) 1 070 825 29 104 901 \$ 1 918 681 \$ (2 764 571) \$ 28 259 011 \$ Machinerie et équipement 6 982 651 \$ 14 572 \$ (105 238) \$ 6 891 985 \$ Améliorations locatives 6 464 049 \$ 1 224 126 \$ (2 277 062) \$ 5 411 113 \$

3 157 379 \$

(5 146 871) \$

40 562 109 \$



Notes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

#### NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	AMORTISSEMENT CUMULÉ EXERCICE EN COURS			Сомр	EUR TABLE ITE	
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Amortis- sement	Aliénations et rajustements	Solde de fermeture	2009	2008
En propriété						
Matériel informatique	5 839 158 \$	818 736 \$	(1 583 333) \$	5 074 561 \$	884 712 \$	1 141 688 \$
Machinerie et équipement	4 044 607	466 034	(237 843)	4 272 798	1 733 739	2 108 595
Véhicules motorisés	106 925	64 389	_	171 314	359 287	107 389
Autre équipement	3 133 738	302 601	(160 065)	3 276 274	747 858	983 811
Logiciels et licences	8 451 042	900 870	(102 178)	9 249 734	1 417 909	2 110 823
Travaux en cours	_	_	_	_	1 070 825	1 077 125
Total partiel	21 575 470 \$	2 552 630 \$	(2 083 419) \$	22 044 681 \$	6 214 330 \$	7 529 431 \$
Louées						
Machinerie et équipement	5 070 966 \$	864 886 \$	(95 173) \$	5 840 679 \$	1 051 306 \$	1 911 685 \$
Améliorations locatives	2 980 641 \$	625 084 \$	(1 905 310) \$	1 700 415 \$	3 710 698 \$	3 483 408 \$
TOTAL	29 627 077 \$	4 042 600 \$	(4 083 902) \$	29 585 775 \$	10 976 334 \$	12 924 524 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 4 042 600 \$ (2008 : 3 456 051 \$).



Notes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

#### NOTE 9 — OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES



	2009	2008
A) SOLDE À PAYER		
Machinerie et équipement	1 386 898 \$	2 385 983 \$
TOTAL	1 386 898 \$	2 385 983 \$

	2009
B) PARTIE EN CAPITAL	
Paiements de location minimaux :	
(2009-2010)	1 006 271 \$
(2010-2011)	395 022
(2011-2012)	24 072
(2012-2013)	3 176
Total partiel	1 428 541 \$
Moins : intérêts théoriques	(41 643)
SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES	

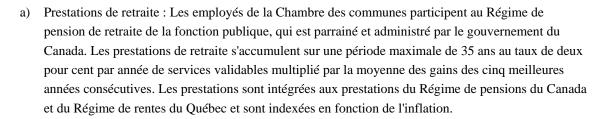
IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

1 386 898 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 10 — AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS



Tant les employés que la Chambre des communes versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008-2009, les charges s'élèvent à 29 770 616 \$ (29 282 663 \$ en 2007-2008), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ : La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici de l'information sur les indemnités de départ en date du 31 mars :

	2009	2008
Obligation au titre des Indemnités de départ des employés, début de l'exercice	42 440 386 \$	39 620 769 \$
Charge pour l'exercice Prestations versées pendant l'exercice Total partiel	14 465 950 \$ (6 765 015) 7 700 935 \$	5 005 243 \$ (2 185 626) 2 819 617 \$
OBLIGATION AU TITRE DES INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, FIN DE L'EXERCICE	50 141 321 \$	42 440 386 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 11 — COMPTES DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES \*

	2009	2008	
CARP - Chambre des communes	486 265 253 \$	451 419 044 \$	
CCR - Chambre des communes	311 011 527 \$	285 408 147 \$	
Impôt remboursable versé à l'ARC	(152 288 006)	(139 380 269)	
Redressement actuariel du deficit	600 000	_	
Total partiel	159 323 521 \$	146 027 878 \$	
Total	645 588 774 \$	597 446 922 \$	

<sup>\*</sup> Veuillez noter que ces chiffres concernent uniquement la Chambre des communes.

#### Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaires » on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

#### Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires.

#### Impôt remboursable versé à l'ARC

Les opérations relatives au CCR, comme les cotisations, les prestations et les crédits d'intérêts, sont inscrites au CCR, qui fait partie des comptes du Canada. Le CCR produit des intérêts trimestriels et est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Chaque année, selon les mouvements de trésorerie nets du compte, un transfert est effectué entre le CCR et l'ARC pour verser un impôt remboursable de 50 % à l'égard des cotisations et des crédits d'intérêts nets ou pour recevoir un remboursement fondé sur les versements de prestations nets.

#### Redressement actuariel du déficit

Les résultats d'une révision actuarielle du compte de convention de retraite des parlementaires, effectuée par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières, ont été reçus dans une lettre du 8 mai 2009. Au 31 mars 2009, il y avait un déficit actuariel estimé à 3,2 millions de dollars. On a déterminé qu'un rajustement actuariel de 600 000 \$ sera porté au crédit du compte à compter de l'exercice 2008-2009 et se poursuivra durant les six exercices suivants afin d'éliminer le déficit dans le compte de pension. Ce rajustement annuel, incluant la portion d'intérêt, est sujet à modifications selon les révisions futures.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### Note 12 — Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, la Chambre des communes peut être visée par diverses actions en justice. En date du 31 mars 2009, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.



#### NOTE 13 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes donnent lieu à certains contrats et obligations importants en vertu desquels l'organisation s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 et exercices ultérieurs	Total
Location de bureaux						
de circonscription						
des députés	7 906 157 \$	8 261 934 \$	8 633 721 \$	9 022 238 \$	9 428 239 \$	43 252 288 \$
Équipement de la						
Chambre et des						
députés	952 820	995 696	1 040 503	1 087 325	1 136 255	5 212 599
Véhicules	54 399	16 791	_	_	_	71 190
TOTAL	8 913 376 \$	9 274 421 \$	9 674 224 \$	10 109 563 \$	10 564 494 \$	48 536 077 \$



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).



#### A) SERVICES REÇUS GRATUITEMENT:

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères : les locaux; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires; et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail. Ces services reçus gratuitement ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

	2009	2008
Locaux fournis par Travaux publics et Services		
gouvernementaux Canada	60 170 772 \$	50 305 477 \$
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes		
relatives aux régimes d'assurance médicale et dentaire		
des employés payés par le Secrétariat du Conseil		
du Trésor	15 877 237	13 520 273
Frais administratifs, payés par Ressources humaines et		
Développement des compétences Canada aux commission	าร	
provinciales des accidents du travail, liés au traitement		
des demandes	370 813	357 385
ΤΟΤΔΙ	76 418 822 \$	64 183 135 \$

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de sorte qu'un seul ministère ou organisme mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de traduction et d'interprétation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services postaux offerts par Postes Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Chambre des communes.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

#### NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

B) SOLDE DES CRÉDITEURS ET DES DÉBITEURS À LA FIN DE L'EXERCICE ENTRE APPARENTÉS :



	2009	2008
Débiteurs — Autres ministères et		
organismes gouvernementaux	19 917 643 \$	19 454 730 \$
Créditeurs — Autres ministères et		
organismes gouvernementaux	810 711 \$	1 412 993 \$